Une évaluation complète de la réglementation Natura 2000 dresse un tableau mitigé de l'état de la conservation de la nature en Europe

28 mai 2015

La Commission européenne a publié, le 20 mai dernier, un rapport sur l'état de conservation de la nature en Europe. Résultat d'une évaluation conjointe des directives « oiseaux » (2009) et « habitats » (1992), constitutives de la réglementation « Natura 2000 », il représente le panorama le plus complet jamais réalisé dans ce domaine.

Même si, de l'aveu du commissaire européen à l'environnement, M. Karmenu Vella, « [ce rapport] brosse un tableau d'ensemble mitigé », il montre une amélioration du statut de certaines espèces et le succès de certaines mesures de conservation. Plus de la moitié des espèces sauvages d'oiseaux (52 %) sont en effet « hors de danger », mais 60 % des autres espèces protégées au titre de la directive « habitats » sont dans un état de conservation défavorable. Celui des habitats eux-mêmes est quant à lui moins satisfaisant et évolue défavorablement (cf. tableau ci-dessous).

État des populations et état de conservation des habitats et espèces de l'UE

État des populations (2008-2012)	OISEAUX
Hors de danger	52 %
Quasi menacée, en déclin ou décimée	15 %
Menacée	17 %
Inconnue ou non évaluée	16 %

État de conservation (2007-2012)	ESPÈCES	HABITATS
Favorable	23 %	16 %
Défavorable-insuffisant	42 %	47 %
Défavorable-médiocre	18 %	30 %
Inconnu	17 %	7 %

Source : Commission européenne

Le rapport pointe certaines pratiques agricoles comme l'une des menaces les plus importantes sur les écosystèmes terrestres : modification d'itinéraires culturaux, surpâturage, abandon des systèmes pastoraux et utilisation d'engrais et de pesticides. Les modifications des conditions naturelles d'origine anthropique sont également citées (infrastructures notamment).

En conclusion, le rapport rappelle les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie européenne pour la biodiversité à 2020, sans toutefois établir de recommandations. Les directives « oiseaux » et « habitats » font en effet en ce moment l'objet d'un réexamen approfondi dans le cadre d'un programme visant à améliorer les performances des politiques européennes (REFIT). Pour alimenter ce bilan, la Commission a également lancé une consultation publique, ouverte jusqu'au 24 juillet 2015.

Clément Villien, Centre d'études et de prospective

Source : Commission européenne